

VILLE D'UGINE (SAVOIE) EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 FÉVRIER 2025

Nombre de conseillers

municipaux :

En exercice : Présents :

Votants:

27

29

24

Date de la convocation :

Le 28 janvier 2025

Publication site internet :

Le 12 février 2025

Président de séance : M. Franck LOMBARD

Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

Etaient présents :

M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. M. Eric FUSS, M.

Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.

Etaient représentés: Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Virginie NAIRE ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, M. Nathan EXCOFFIER

ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU.

Absentes: Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.

Délibération n°14

Rapporteur: M. Umberto DIMASTROMATTÉO

Objet : Acquisition et installation de systèmes de vidéo-protection - Demandes de subventions

La Ville d'Ugine s'engage dans la mise en place d'équipements de sécurité par l'installation de systèmes de vidéo-protection permettant de sécuriser l'espace public.

Afin de lutter contre les incivilités et les dégradations, et de garantir la sécurité des biens et des personnes au quotidien, la Ville d'Ugine a d'ores et déjà optimisé son dispositif de vidéo-protection par la mise en place de caméras sur des zones non couvertes et par l'amélioration des équipements de traitement des images.

Face à la multiplication des dépôts sauvages effectués aux abords des points de collecte des ordures ménagères et tri sélectif, il est proposé l'acquisition de deux caméras nomades afin de sécuriser ces espaces et réduire de manière significative les actes d'incivilité;

Le montant maximum de l'acquisition des caméras s'élève à 54 772 €.

Les travaux débuteront au cours du premier trimestre 2025. Il convient dès lors de solliciter l'autorisation de démarrage anticipé de l'opération à compter de la réception de la présente demande.

Ces travaux pouvant bénéficier du soutien du dispositif « Sécuriser ma Commune par l'acquisition et l'installation d'équipements adaptés », il convient de solliciter auprès du

Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, la subvention la plus élevée possible afin de permettre l'effet levier nécessaire à la réalisation de ce projet.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à solliciter l'autorisation préfectorale nécessaire pour l'acquisition et l'installation de systèmes de vidéo-protection,
- Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à solliciter, auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, la subvention la plus élevée possible, ainsi que l'autorisation de démarrage anticipé des travaux,
- Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire Pour le Maire, Michel Chevallier, Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250203-20250203_DE14-DE

Accusé certifié exécutoire

